



j'ai acheté un materiel en réalité défectueux.

Par **jufraise**, le **06/12/2010** à **11:21**

j'ai acheté il y a 4 jours des chaussures à talon, la première fois que je les met, un fermoir se casse je vais donc les échanger, je me les change et au bout d'une heure le talon se casse, un autre fermoir aussi se casse. sur le ticket de caisse il y a écrit: " article échangeable sous 7 jours avec ticket de caisse. pas de remboursement possible". hors je ne fais plus confiance aux articles du magasin et je ne veux pas échanger l'article mais exiger remboursement, en ai-je le droit, malgré ce qui est inscrit sur le ticket?

Par **Domil**, le **06/12/2010** à **14:27**

Tentez le coup.
S'ils refusent, vous devrez prouver le vice caché, ce qui risque d'être difficile sur une paire de chaussures et surtout très coûteux.